

Commune de St-Gingolph

PAD FENALET

Légende

-  Secteur de construction \*
-  Secteur d'aménagements extérieurs
-  Secteur du port
-  Chemin de rive
-  Secteur d'accès routier et stationnement
-  Secteur mixte de protection de la nature et de détente d'importance communale



A titre indicatif

-  Construction existante
-  Constructions projetées
-  Axe route cantonale
-  Distance non bâtir 9.00m à l'axe de la route cantonale
-  Enrochements
-  Aire forestière

\* sous réserve d'une dérogation au sens de l'art. 41c O.Eaux au stade de l'autorisation de construire ou de l'espace réservé aux eaux tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'Etat en vertu de la LC.Eaux

échelle 1/500



CONSEIL MUNICIPAL DE ST-GINGOLPH

Le Président :



Le Secrétaire :

APPROBATION PAR LA COMMISSION CANTONALE DES CONSTRUCTIONS

Le Président :

Le Secrétaire :

propriétaires des parcelles n°

708	: Amman Victor
709	: Polli Roland
710	: Bineskaya-Sergeevna Marina
712	: Litvinenko Yuriy et Beryozza-Litvinenko Oksana
713	: Baillod Jean et Michaud-Baillod Tamara
714	: Grichting Nestor, Grichting-Collenberg Graziella et Grichting Damian
723	: Etat du Valais
1686	: Bondarev Evgeny et Krapivin-Bondareva Marina
1687	: Tontchev Atanas
1699	: Société Dabade Sàrl
2173	: Tontchev Atanas
2172	: Société RB Immo SA

